



Numéro de dossier : 1052840057

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Prendre connaissance du rapport de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et, le cas échéant, soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, situé au 475, avenue des Pins Ouest, sur le mont Royal, à l'intersection de l'avenue du Parc - District électoral Peter McGill - Université McGill

Prendre connaissance du rapport de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie relatif à la demande d'agrandissement du stade Percival-Molson.

Dans le cas où le conseil d'arrondissement et le conseil municipal veulent donner suite à ce projet :

1. Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal, un règlement intitulé "Règlement autorisant l'agrandissement du stade Sir Percival-Molson, situé au 475, avenue des Pins Ouest", au coin de l'avenue du Parc ;
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville ;
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

-- Signé par Guy HÉBERT/MONTREAL le 15-03-2006 09:08:36, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Guy HÉBERT

Directeur général adjoint de la Ville responsable du centre-ville
et directeur d'arrondissement de
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1052840057